

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2022/69 – Convention de stage de formation avec la Maison Familiale La Palma et l'école Jean Macé

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 08 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire),

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Service Petite Enfance à Visiocrèche – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale La Palma – 226 chemin de la Palma – 69210 L'ARBRESLE et de l'Ecole Jean Macé - 105 rue de la République – 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS ,

DECIDE

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en classe de CAP Petite Enfance avec la Maison Familiale La Palma et l'école Jean Macé au sein du Pôle Petite Enfance à VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de formation n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 14 novembre au 9 décembre 2022.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et notifiée à la Maison Familiale La Palma et l'Ecole Jean Macé.

Fait à MONTCEAUX, le 18 octobre 2022,

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX